



BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2025

Je soussigné,

NOM :

Prénom :

N° ADELI :

Adresse professionnelle :

N° Rue

Code postal : Commune :

Tél. Fax

E-Mail

Adresse de correspondance souhaitée : (si différente)

N° Rue

Code Postal : Commune :

Tél. Fax

E-Mail

Adhère au Dispositif PLURADYS :

En tant que :

Structure, profession :, 30 €

J'ai décidé d'effectuer un don à PLURADYS, soit €

Le paiement peut être réalisé en ligne sur le site de PLURADYS ou par envoi d'un chèque par courrier postal.

La somme versée constitue un droit d'entrée dans l'association. Mon adhésion à l'association sera reconduite chaque année, sauf désengagement de ma part par le biais d'un coupon réponse qui me sera adressé automatiquement chaque année.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association PLURADYS et du guide des procédures PLURADYS. Je m'engage à m'y conformer en tout point sous peine de me voir radié conformément à l'article 6 des statuts de l'association PLURADYS.



Tournez svp ➔

Les droits et engagements des acteurs du dispositif sont rappelés ci-dessous :

Les professionnels s'engagent :

- A informer, si nécessaire, leurs patients de l'existence du dispositif
- A utiliser le système de transfert de l'information médicale du dispositif
- A réaliser, sauf exception motivée, les consultations telles que définies et demandées par le dispositif, afin que celles-ci soient réalisées dans un délai de 4 mois, pour permettre une analyse croisée des conclusions dans un temps donné (6 mois selon la Haute Autorité de Santé)
- A participer aux réunions organisées par le dispositif pour l'étude du parcours du patient ou pour la synthèse transdisciplinaire, réunions de travail pour lesquelles ils perçoivent une indemnisation, fixée selon les recommandations de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne
- Pour les professionnels relevant d'une dérogation tarifaire : à appliquer les tarifs du dispositif pour les bilans préconisés par Pluradys (sauf si inférieurs)
- A participer à une action de formation organisée par Pluradys sur le thème de la transdisciplinarité et des troubles des apprentissages et du développement
- Pour les professionnels ayant réalisé une évaluation dans le cadre de PLURADYS : transmettre une évaluation écrite au dispositif, retransmise au préalable à la famille.

Les droits et bénéfices à destination des adhérents professionnels (au-delà des bénéfices tirés de la coordination assurée par PLURADYS concernant les patients) :

- Indemnisation pour les temps de réunions PLURADYS (Synthèse)
- Participation gratuite à une journée de formation sur la transdisciplinarité
- Accès aux tarifs préférentiels proposés lors des journées de formation
- Accès à l'Information par le biais de la publication bi-annuelle « PLURADYS Actualités »
- Accès à la bibliothèque de PLURADYS (livres et revues)
- Accès aux informations du site Internet PLURADYS

Fait le

A

Signature

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Depuis le 25 mai 2018, la réglementation a évolué avec l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au sein de l'Union Européenne. Ce règlement introduit la garantie de niveaux de sécurité et de confidentialité élevés lors de la collecte et du traitement de vos données personnelles. Les données vous concernant - administratives (nom, prénom, adresse mail et postale, téléphone) et médicales (comptes rendus professionnels et documents de synthèse du dispositif) - sont uniquement destinées au traitement du dossier patient informatisé, accessible à votre demande. Le dossier est stocké également en format papier si vous l'avez transmis ainsi. Nous vous rappelons que, si vous ne souhaitez plus recevoir d'information ou de communication par courrier papier ou électronique, vous pouvez modifier vos données personnelles et/ou retirer votre consentement à tout moment en envoyant un message à l'adresse direction@pluradys.org

Je suis professionnel : je refuse que mes coordonnées soient diffusées aux autres adhérents du dispositif PLURADYS